



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 avril 2019

**Date de la convocation** : 16 avril 2019

**Nombre de délégués**

- en exercice : 28

- présents : 21

votants : 24

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Saint-Hilaire-Sur-Benaize, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Alain CAILLÈRE, Daniel CHEZE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Gilles TOUZET, James VALLET.

**Pouvoirs** : Thierry BARBIER à Christian BREC, Christine DEJOIE à Daniel CHEZE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

**Absents** : Stéphane CALARD, Laurent LAROCHE, Alain OVAN, Corinne SOULAS, Michel VIOLET (représenté par Alain CAILLÈRE).

**Membres suppléants présents** : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Monique PETOLON, Chantal RANNOU.

**Absents** : Jacqueline LAROCHE, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET, Pascal TORTIGET.

### Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019 ;
- 3- Détermination d'une participation financière des communes pour les travaux sur les ouvrages d'art ;
- 4- Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la ville de Bondy et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- 5- Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne ;
- 6- Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre ;
- 7- Questions diverses ;
- 8- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Bail et fixation de loyers commerciaux sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault ;
- Projet d'achat d'une parcelle sur la commune de Bélâbre.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1 - Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE.

### **2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019**

Concernant la future modification de la composition du conseil communautaire M. le Président précise qu'en utilisant le modèle établi par l'Association des Maires de France une simulation conclurait au passage du Conseil de 28 à 32 délégués. Toutes les communes devront délibérer individuellement avant le 31 août 2019 pour approuver le changement de représentation à partir du tableau que va leur envoyer la CDC. Ces dispositions prendront effet à compter des élections de 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 à Saint-Gilles est approuvé à l'**unanimité**.

Arrivée de Gérard MAYAUD.

**3 – Détermination d'une participation financière des communes pour les travaux sur leurs ouvrages d'art**

Le Conseil départemental a décidé de supprimer la subvention qu'il distribuait, celle-ci étant très peu sollicitée en raison du coût devenu très onéreux des travaux en question. Il convient donc pour la CDC de modifier en conséquence sa délibération prise en 2013. Le Président propose de répartir le financement ainsi : 50% pour la commune et 50% par la CDC qui ne peut donner plus que la commune.

Voté à l'unanimité.

**4 – Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la ville de Bondy et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin**

La ville de Bondy a fixé le coût de la journée enfant à 1,56 €, ce qui couvre le coût des fluides. Par ailleurs elle a embauché un personnel dédié aux petits travaux et à l'entretien de la piscine. Elle s'engage à reverser à la CDC 15 000 € par an, correspondant à l'entretien des espaces verts, tonte et taille des haies.

Voté à l'unanimité.

**5 – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne**

Le projet d'avenant fixe le montant de la subvention 2019 à 45 000 €, mais 30 217 € seront remboursés par Destination Brenne en compensation de la mise à disposition de l'agent d'animation. Le reste à charge pour la CDC sera donc de 14 783 €.

Voté à l'unanimité.

**6 – Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et Initiative Indre**

Le renouvellement est prévu pour une période de 3 ans à raison de 3 500 € par an de cotisation pour que les entreprises du territoire puissent être aidées et conseillées. Il est rappelé que c'est bien la CDC qui assure globalement l'adhésion de ses communes, celles-ci n'ont pas à payer individuellement un titre d'adhésion.

Voté à l'unanimité.

**Point supplémentaire – Bail et fixation de loyers commerciaux sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault**

M. le Président est autorisé à signer un bail commercial avec la SARL Atelier Graphistyl pour un loyer mensuel de 748,80 € HT.

Voté à l'unanimité.

M. le Président est autorisé à signer un bail commercial avec l'entreprise Soreco-Techni plâtre pour un loyer mensuel de 1 525,46 € HT, et un autre avec l'atelier de menuiserie Haurat pour un loyer mensuel de 258,67 € HT.

Voté à l'unanimité.

Arrivée de Alain OVAN et Laurent LAROCHE.

**Point supplémentaire – Projet d'achat d'une parcelle sur la commune de Bélâbre**

M. le Président expose l'historique et le contexte très particulier du projet d'acquisition d'un domaine agricole situé principalement sur la commune de Bélâbre avec une partie sur Ruffec et sur Le Blanc. C'est par un article de presse que les élus et la population locale ont appris le 30 mars que la Mission évangélique des Tziganes de France, à la recherche d'un terrain pour y organiser des conventions mondiales annuelles durant plusieurs semaines en période estivale, était en négociation avec le propriétaire, un investisseur danois, d'un domaine agricole de 260 hectares sur la base d'une estimation de l'ordre de 1,7 million d'euros HT.

Face à l'ampleur des chiffres de fréquentation annoncés : 30 à 35 000 personnes et 5 à 6 000 caravanes, les élus communaux concernés, les propriétaires riverains et les représentants du monde agricole (chambre d'agriculture et exploitants des terres) se sont mobilisés pour avoir plus d'informations auprès des services de l'Etat. Un rendez-vous avec M. le Préfet a confirmé l'ampleur du projet et son urgence puisqu'il s'agit pour l'Etat de trouver rapidement une solution de remplacement à l'implantation autorisée des Tziganes sur un terrain militaire en Haute-Marne dont il a décidé de reprendre le contrôle pour y stocker des déchets nucléaires. Il a également confié l'avis très défavorable transmis à Matignon par ses services en raison des énormes contraintes locales imposées par ce projet en termes de voirie, de logistique et de précautions

sanitaires et environnementales sur un territoire aussi fragile qu'un Parc naturel régional.

Lors d'une réunion organisée le 16 avril à Bêlâbre à l'initiative de la Chambre d'agriculture, en présence d'élus des 3 communes, des représentants du PNR et des 2 CDC, d'agriculteurs et de propriétaires riverains a été présentée une proposition alternative au projet Tzigane. Il s'agit de constituer un collectif à partir d'agriculteurs et investisseurs privés, particuliers et entrepreneurs, s'engageant à se partager sous forme de lots l'achat total des 260 hectares au même prix en s'appuyant sur l'installation de jeunes agriculteurs pour s'assurer du bénéfice de la préemption par la SAFER et d'une subvention régionale au titre du Contrat de Pays.

A ce jour, après concertation, négociation, validations bancaires et signatures d'actes d'engagement, la quasi-totalité des surfaces aurait trouvé preneur. Pour assurer l'intégralité de l'acquisition du domaine la CDC a été sollicitée pour s'engager à acheter environ 120 000 € HT la dernière parcelle de 18 hectares située sur la commune de Bêlâbre. Mais les toutes dernières informations obtenues de la DDT et de la Chambre d'agriculture, rapportées en séance par Laurent LAROCHE, font état d'une modification de dernière minute sur la nature et l'estimation du lot restant. Malgré les incertitudes que révèle ce dernier point, compte tenu de l'urgence de la demande, M. le Président propose d'ouvrir le débat.

Jean-Claude NOGRETTE et Gérard MAYAUD déplorent que la démarche entreprise par le collectif d'investisseurs porté par la Chambre d'agriculture soit présentée comme un contre-projet teinté de ségrégation destiné à rejeter l'arrivée de nouvelles populations très décriées. Devant un tribunal, faire jouer une préemption sans avoir de projet économique précis la justifiant (référence à la compétence économique de la CDC) serait d'autant plus attaquant si le seul motif invoqué était de « bloquer l'affaire ». En ce sens, le Conseil départemental, considérant illégale la sollicitation de se porter caution pour les acheteurs n'a pas donné suite.

Laurent LAROCHE insiste sur les conséquences prévisibles pour le territoire en matière d'infrastructures nécessaires à l'accueil : routes, eau, électricité, assainissement, collecte des ordures... listées par la DDT. Il révèle que le Préfet était informé dès le 19 mai et s'interroge sur le rôle obscur de la SAFER dans les négociations.

Plusieurs délégués soulignent la médiocre qualité des terres agricoles concernées et le montant exorbitant retenu qui risque de déséquilibrer le prix du foncier.

Alain NEVIERE évoque les conséquences négatives prévisibles sur la fréquentation touristique et la dégradation de l'image de nature préservée portée par le PNR.

Serge BEGON s'interroge sur l'utilisation des bâtiments si ceux-ci faisaient partie du lot achetable par la CDC.

Philippe GOURLAY lui répond qu'il ne croit pas à une possibilité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur ou autour des bâtiments.

Après s'être étonné du silence total des élus nationaux du département et du Président du PNR sur un dossier aussi impactant pour le territoire, Alain NEVIERE considère que le problème principal ne vient pas de l'origine de la population à accueillir mais avant tout de son nombre et de l'impossibilité pour le territoire de répondre techniquement et financièrement (voirie, eau, électricité, assainissement, ordures, sécurité publique...) à un afflux faisant plus que doubler la population totale des 50 communes du PNR et de gérer les risques environnementaux et sanitaires incompatibles avec son statut de Parc. Il affirme en outre partager les interrogations de Laurent LAROCHE sur le comportement opaque de l'Etat et sur le rôle ambigu de la SAFER dans les transactions.

M. le Président propose de passer au vote, tout en soulignant le flou et l'imprécision des informations concernant les conditions pratiques et financières du projet alternatif pour ce qui concerne la CDC. C'est pourquoi il décide de soumettre à approbation le seul texte en sa possession, à savoir le mail reçu de la Chambre d'agriculture suite à la réunion tenue à Bêlâbre.

**26 votants. Pour l'acquisition : 4 ; contre l'acquisition : 20 ; vote blanc : 2.**

#### **15 – Questions diverses**

Néant

#### **16 – Informations diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30.

**Prochain Conseil Communautaire le mardi 28 mai 2019 à 18H30 à Tilly.**



Le Président, Philippe GOURLAY